



Tous et toutes en Grève et dans l'action le 12 septembre

Nos organisations syndicales, CGT-Agri, SEA-UNSA, SNETAP-FSU et SUD-Rural-Territoires, appellent les agents du Ministère de l'Agriculture à participer à la mobilisation du mardi 12 septembre contre les ordonnances du gouvernement Macron- Philippe sur le code du travail.

Nous appelons l'ensemble des collègues du Ministère de l'Agriculture et de ses établissements publics à la grève le mardi 12 septembre et les invitons à organiser et à participer aux assemblées générales pour s'informer et agir contre les ordonnances. Elles impacteront donc tous les salariés y compris ceux du public et en premier lieu les plus précaires, qui dans notre ministère représentent près d'un tiers des agents.

En effet, dès leur validation, ces ordonnances auront de lourdes conséquences sur les salariés du privé et, ne nous leurrons pas seront rapidement transposées, en droit public :

- **la poursuite de l'inversion de la hiérarchie des normes** et la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche (la convention collective) impactera les conditions de travail et de rémunération des 800 collègues de droit privé des exploitations des Lycées Agricoles, les contrats aidés (près de 3000 CAE-CUI) des établissements publics sous tutelle (Agence de Service de Paiement, 170 EPLEFPA, 13 établissements du Sup,),
- **La primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail** avec la fin du principe de faveur soit la clause la plus favorable qui prévaut pour le salarié, introduit la possibilité sans son accord de réduire ses droits, sans modification de son contrat de travail. Ainsi, en cas de transposition en droit public, nos 5000 collègues agents contractuels des CFAA-CFPPA pourront voir modifier par une simple délibération du conseil d'administration, le classement de leurs emplois, leurs rémunérations, la mobilité, l'organisation du travail...
- **La fusion des instances de représentation du personnel** dans le privé (Comité d'Entreprise et CHSCT) qui si elle est transposée dans le public verra la disparition des CHSCT inclus dans les Comités Techniques et la perte des compétences particulières des représentants des salariés

Au delà de ses ordonnances, le gouvernement Macron - Philippe :

- **donne des cadeaux aux plus riches et au patronat** avec la réduction de l'Impôt sur les Grandes Fortunes (-3 milliards/ an de recettes), le maintien du CICE (- 20 milliards/ an de recettes) et la poursuite des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires (- 33 milliards/ an de recettes)
- **prend l'argent des salariés du public** avec le transfert des cotisations sociales vers la CSG (+ 1,7 % non compensés pour les agents de droit publics), le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, la réduction de l'APL...

Ensemble, nos organisations syndicales sont déterminées à lutter contre ses projets anti-sociaux. Votre participation à la grève et aux actions du 12 septembre sera un premier signe donné à ce gouvernement qui privilégie le capital financier.

Paris le jeudi 7 septembre